

**Communiqué**

Pour diffusion immédiate

**Action patrimoine dénonce la démolition imminente de l'ensemble conventuel des Moniales dominicaines de Berthierville.**

Québec, 3 avril 2019 – Aujourd'hui, Action patrimoine a pris connaissance de la démolition imminente de l'ensemble conventuel des Moniales dominicaines de Berthierville.

La vente du bâtiment s'est conclue à la fin de la semaine dernière et la demande de permis de démolition a aussitôt été déposée. Nous avons confirmation que la municipalité a octroyé le permis de démolition en début de semaine.

L'inventaire du patrimoine bâti, réalisé par la MRC de D'Autray, indique que la valeur patrimoniale du Monastère des Dominicaines est exceptionnelle et que son état physique est excellent. Malgré cette évaluation patrimoniale, ces éléments n'ont pas été pris en considération lors de l'évaluation du dossier de démolition. Les spécialistes ayant réalisé l'inventaire ont fait les recommandations de sauvegarde que voici : « Un statut juridique municipal de protection devrait être accordé à cet édifice. Il devrait également être assujéti à un règlement de PIIA spécifique au patrimoine bâti. La municipalité devrait en outre interdire sa démolition »<sup>1</sup>.

Malgré ces recommandations, aucune réglementation n'a été mise en place : ni citation, ni plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), ni même de règlement de démolition. L'octroi du permis de démolition ne va donc à l'encontre d'aucun règlement, parce qu'ils sont inexistant.

La valeur patrimoniale exceptionnelle de l'ensemble conventuel des Moniales dominicaines de Berthierville étant connue publiquement, la municipalité disposait de toutes les informations nécessaires afin de se doter d'une réglementation assurant sa préservation et sa mise en valeur.

---

<sup>1</sup> Fiche d'inventaire du Monastère des Dominicaines de Berthierville,  
<http://culturepatrimoineautray.ca/inventaire/59/>

Afin d'éviter le mode réaction dans lequel nous nous trouvons aujourd'hui, la municipalité aurait eu intérêt, en amont de l'annonce du départ de la communauté religieuse, à mettre sur pied un processus de réflexion sur les possibilités de réhabilitation du lieu.

Action patrimoine se questionne sur la façon d'éviter ce type de situation d'urgence. Quelle est la réelle protection de notre patrimoine bâti lorsqu'aucune réglementation ne l'assure? Malgré les outils réglementaires de préservation du patrimoine à disposition (citation, PIIA, règlement de démolition), plusieurs municipalités choisissent de ne pas s'en doter.

Nous souhaitons rappeler que la réhabilitation de bâtiments patrimoniaux constitue un outil de développement économique important pour une localité. Les coûts requis pour procéder à la sauvegarde d'un tel bâtiment ont le potentiel de devenir un investissement rentable. En ce sens, nous constatons qu'un travail important doit être fait au niveau de la sensibilisation et de l'importance du patrimoine bâti en tant que richesse collective.

En conclusion, avant de poser un geste irréparable, soit la démolition d'un bâtiment à haute valeur patrimoniale, nous invitons le propriétaire, la municipalité de Berthierville, ainsi que tous les intervenants locaux du milieu du patrimoine à entamer un processus de réflexion et un dialogue public.